

DU JARDIN PARTAGE AU JARDIN MILITANT, UNE FORME D'EMPOWERMENT ?

Le thème du jardin et le fait de pouvoir cultiver son propre jardin, seul ou à plusieurs, est quelque chose qui préoccupe de plus en plus nos contemporains. A l'heure où la contestation de la « malbouffe » et les protestations contre les atteintes à l'environnement et à la nature se font de plus en plus vives, il importe plus que jamais de s'intéresser à une agriculture et un jardinage plus respectueux de la nature et de la biodiversité, sans négliger non plus les liens sociaux qui se créent par et pour le jardin.

Depuis les jardins ouvriers de la fin du XIXème siècle aux jardins militants du XXIème siècle, en passant la « green guérilla » née à la fin du XXème siècle, les formes des jardins et des sociabilités qui s'organisent autour ont été nombreuses. Je m'intéresserai en particulier aux jardins partagés et aux jardins militants et à leur évolution en terme de modèles de société, avec notamment l'exemple lyonnais et new-yorkais en ce domaine.

I. Du jardin ouvrier aux jardins familiaux : une réalisation hygiéniste et conviviale.

A l'exemple de l'Angleterre qui vit la création de ses premiers parcs publics, véritables poumons urbains, vers le milieu du XIXème siècle, mais un peu plus tard, le Second Empire, dans les années 1860, commença à se préoccuper d'hygiénisme et du sort des populations laborieuses. Il fallait donner plus d'espace et un meilleur air aux populations des villes. Les travaux du baron Haussmann à Paris ou du préfet Vaïsse à Lyon, vont dans ce sens. Les grands parcs urbains parisiens, Bois de Boulogne, Bois de Vincennes... voient successivement le jour.

On se préoccupe aussi un peu plus tard du cadre de vie des ouvriers, dans une atmosphère paternaliste et hygiéniste. L'idée d'offrir des terrains aux ouvriers pour qu'ils cultivent leurs légumes se fait jour, afin tout à la fois de leur offrir de quoi subsister dignement et de moraliser leur vie et leur conduite, en particulier d'éviter l'alcoolisme.

C'est ainsi que naît en 1896, à Lyon, lors du congrès démocrate-chrétien, la Ligue du coin de terre et du foyer, fondée par l'abbé Lemire. Lors de ce congrès, les statuts de cette ligue furent adoptés, donnant pour mission aux

jardins ouvriers : « d'étudier, propager et établir la famille sur la base naturelle et divine qui est la possession de la terre et du foyer (1) »

L'abbé Lemire est un grand homme politique de la Troisième République, homme de foi mais aussi d'action, qui accepta la séparation de l'Eglise et de l'Etat et fut le premier ministre du Travail que la France ait connu.

Il œuvra dans le gouvernement Clémenceau « pour promouvoir trois grandes réformes : le repos hebdomadaire, les allocations familiales pour les familles de plus de trois enfants et les retraites vieillesse et invalidité constituées par les cotisations des ouvriers, des patrons et de l'Etat. (...) Les jardins ouvriers tels qu'il les a conçus sont gérés par leurs occupants selon une éthique individualiste mais conviviale qui cherche à « élever l'œuvre au-dessus du vulgaire potager jusqu'à la hauteur d'une institution sociale ». (...) De même que les squares des grandes villes accueillent les statues des grands hommes et les citoyens en quête d'air pur, de même, les jardins ouvriers refaisaient une santé à leurs occupants et leur permettaient de se cultiver en acclimatant des fleurs exotiques et en ornant leurs cabanes. (...) Les jardins ouvriers se sont mués [au XXème siècle] en jardins familiaux mais leur mission demeure. Ils constituent des lieux de rencontre [et] des foyers de sociabilité (2) ».

II. La naissance des jardins partagés, entre *green guerilla* et institutionnalisation.

Voir le site le jardin dans tous ses états, qui fourmille de renseignements à ce propos <http://jardins-partages.org/> ainsi que la fiche jardins partagés de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, dont je reprends le début http://www.arehn.asso.fr/dossiers/jardin_partage/index.html

Définition

Un jardin partagé est un jardin conçu, créé et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. C'est le plus souvent un jardin urbain, pour des urbains. Il est confié, sous convention, à une association pour une durée limitée. C'est un lieu ouvert sur le quartier, où chacun peut pousser la grille. Le dimanche, on vient flâner ; la semaine, ce sont les employés de bureau

¹ B. Cabedoce et P. Pierson dir., *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996, La Ligue française du coin de terre et du foyer*, éd. Créaphis, Granes, 1996.

² Michel Baridon, *Les jardins, paysagistes-jardiniers-poètes*, Robert Laffont, Paris, 1998, p.955.

qui viennent avec leur pique-nique. La règle veut que le portail reste ouvert quand un jardinier s'affaire.

Les différents types de jardins partagés

Les jardins collectifs désignent les espaces où l'on jardine en commun. Là, on bine et on désherbe sur une parcelle commune et on décide ensemble de ce qu'on va y faire pousser. Il y a aussi les jardins qui se présentent sous forme de parcelles individuelles. Il est aussi possible d'opter pour un mélange des deux formules.

Le premier jardin urbain

Dans les années 1970, la ville de New York connaît une crise financière. Les logements du centre-ville sont délaissés. De nombreux bâtiments sont abandonnés, puis démolis et deviennent des terrains vagues. Leur multiplication dégrade le paysage urbain. C'est dans ce contexte que Liz Christie, une artiste qui vit à Manhattan, décide avec quelques amis de végétaliser les friches en lançant des bombes de graines (seed bombs) par-dessus les grillages des terrains vagues pour faire pousser des fleurs. Ils planteront ensuite des arbres, peindront les façades, etc.

En 1973, ils entreprennent d'aménager une friche à Manhattan, ils y créent premier community garden (jardin communautaire) qui porte aujourd'hui le nom de sa fondatrice : Liz Christie. En 1974, ils fondent le mouvement Green Guerrillas pour aider d'autres habitants à créer des community gardens.

Rapidement, le mouvement s'étend, et les community gardens deviennent des lieux de convivialité. Il en existe aujourd'hui plus de 600 à New York et plusieurs milliers dans toute l'Amérique du Nord.³⁴

Le premier jardin partagé en France

Lors du premier forum national « Jardinage et citoyenneté », qui s'est déroulé à Lille en octobre 1997, des liens se tissent avec des associations de jardins communautaires québécoises et newyorkaises.

De ces échanges va naître le premier jardin communautaire à Lille en 1997, puis un second à Paris en 2002.

³ Sandrine Baudry, « Quelle place pour le jardinage collectif dans l'aménagement urbain ? Le cas des community gardens de New-York City », in Marie-Jo Menozzi dir., Les jardins dans la ville entre nature et culture, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014, p.125-136.

⁴ Thèse de Sandrine Baudry sur les community gardens de New York accessible sur le net <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00962486/>

Le réseau national

Le réseau spécialisé sur les jardins partagés est celui du "**Jardin dans tous ses états**" (JTSE). Créé en 1997 par des militants inspirés par le modèle québécois. Le réseau français cherche à créer un lien social entre les habitants d'un quartier avec le jardin comme projet. Géré par un collectif d'une dizaine de structures régionales, associatives et coopératives, ce réseau est un interlocuteur reconnu, à l'origine de nombreuses publications, formations ou rencontres autour de la question du jardin en partage. Depuis quelques années, le réseau s'étoffe et des jardins sont plantés un peu partout.

Sites des correspondants régionaux du « Jardin dans tous ses états » :

Graine de jardins (Ile-de-France)

Le passe-jardins (Rhône-Alpes)

Saluterre (Aquitaine)

Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens (PACA)

Chênelet (Nord-Pas-de-Calais)

ECO-Conseil (Alsace)

ARDES (Basse-Normandie)

ARPE (Midi-Pyrénées)

Vert le jardin (Bretagne)

AJONC (Nord-Pas-de-Calais)

Programmes municipaux

Dans la plupart des régions, les collectivités se sont appuyées sur les correspondants régionaux du réseau « Le Jardin dans tous ses états » pour les accompagner dans la création et le suivi de jardins partagés.

A Lyon, Paris, Nantes, Lille et Montpellier, les collectivités cherchent à favoriser l'éclosion d'un véritable réseau à l'échelle de la commune. Une brochure ou un site Internet recensent l'ensemble des jardins. La ville de Paris est particulièrement active dans ce domaine. Largement inspirée par la charte du Jardin dans tous ses états, la ville s'est dotée d'une cellule baptisée "**Main verte**" afin d'encourager les projets et d'épargner aux citoyens les embûches administratives. Son engagement est tel qu'elle aménage des parcelles de jardin partagé dans les nouveaux squares, sans forcément qu'une association en ait fait la demande. Une fois le jardin aménagé, elle donne des conseils, suit les activités. Elle édite aussi une lettre d'information trimestrielle. Le réseau propose également un troc par trimestre et un débat par mois : le « café-jardin. »

III. Les jardins militants, la Ruche de la Croix-Rousse à Lyon.

On voit donc que la collaboration avec les élus et les institutions municipales est indispensable, quand on veut établir un jardin partagé. Mais certaines personnes ou groupements ne veulent ou ne souhaitent attendre la bénédiction des autorités locales. Je cite encore l'agence de l'environnement de Haute-Normandie :

« **Les jardins militants**

Désireux de se réapproprier l'espace public, certains décident de cultiver une friche abandonnée, le pied d'un arbre sur un trottoir. Ce sont des initiatives sauvages en forme d'actes de résistance.

*L'association **Laissons pousser !** invite les citoyens à semer des fleurs sauvages sur l'espace public et à porter un nouveau regard sur la biodiversité des pavés.*

*Dans la même veine, **Guerillas gardening**, plante aussi sans autorisation.*

*En 2006, la ville de Paris autorise les associations à fleurir les pieds de certains arbres dans certaines rues parisiennes. Une **charte de fleurissement des pieds d'arbres d'alignement** a été mise en place et est signée entre la ville et les associations désireuses.*

Le Park(ing) Day ou le jardin sur une place de parking.

Le principe de l'événement est simple : tous les citoyens sont invités, durant deux jours (17 et 18 septembre pour 2010), à se réapproprier les places de parking en les transformant en espaces verts ludiques. C'est une manière de se réapproprier la ville. Toutes les idées sont les bienvenues pour transformer des espaces bétonnés en lieux de convivialité. Le premier Park(ing) est né à San Francisco en 2005. Cinq ans plus tard, l'opération Park(ing) Day du 17 et 18 septembre 2010, avait conquis plus de 140 villes dans 21 pays différents, dont la France. »

La Ruche de la Croix-Rousse correspond bien à ce genre de jardin.

La ville de Lyon a une charte des jardins partagés et il existe plusieurs jardins partagés à Lyon, mais toujours sur la base d'un accord entre citoyens et

municipalité. <http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/respirez-/cultiver-son-bien-etre.html>

Des expériences de jardin de trottoir ont également eu lieu, comme à la Guillotière ⁵, expérience plus sensible que des simples jardins, car mettant en question une appropriation de l'espace public par les habitants locaux, mais là encore, un *modus vivendi* a été trouvé avec la mairie de Lyon.

Tout autre est le cas de la Ruche de la Croix-Rousse.

Voici comment le site Makery décrit le « jardin pirate » situé au 33 bis rue du Bon Pasteur :

« Il y a encore quelques mois, il faisait bon vivre au 33 bis rue du Bon Pasteur, dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon. Achetée en décembre 2012 par la ville de Lyon, cette ancienne fabrique de casquettes avait été laissée vide – squattée à l'occasion par des fêtards nomades. Arthur Jollet et ses comparses de [la Ruche](#) en ont fait leur QG. Depuis juin 2014, la maison était devenue un squat associatif : avec ses 300 m², ses 1700 m² de jardin et sa terrasse au vert, elle accueillait les habitants qui y donnaient des cours, en recevaient et profitaient de quelques évènements organisés avec les partenaires locaux, ateliers de yoga, cours de langues étrangères ou formations sur la sécurité en ligne (avec le [hackerspace lyonnais LOL](#)). Gratuit ou à prix libre.

Seulement voilà : les quelque 220 adhérents de [la Ruche](#) ont beau être sympathiques, ils sont aussi dans l'illégalité – une occupation sans droit ni titre. Le 2 juin, au petit matin, la mairie de Lyon est venue [déloger les révolutionnaires du quartier de la Croix-Rousse](#). Une expulsion « en fanfare », décrit Arthur Jollet, de la Ruche : CRS, police municipale et quelques entreprises s'assurent que personne ne réinvestira les lieux. Les ouvertures sont murées, une alarme installée, les systèmes d'électricité et d'eau brisés, une tranchée est creusée. ⁶ ».

La mairie allègue l'illégalité de l'occupation des lieux et la dangerosité du site pour justifier ces deux expulsions successives. Les partisans du jardin répliquent que ce site n'est pas plus dangereux que les Pentes en général. Ils comptent bien réoccuper le jardin une troisième fois, au nom de la liberté pour les

⁵ Voir le master 2 environnement de Laurent Denis, accessible sur <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article1289>

⁶ <http://www.makery.info/2015/07/28/mes-voisins-ces-squatteurs/>

habitants du coin à pouvoir décider eux-mêmes de ce qu'ils désirent pour leur quartier.

Le jardin de la Ruche De la Croix-Rousse se trouve donc bien dans le mouvement inauguré par les *community gardens* de New-York de *green guérilla* urbaine et trouve également ses racines dans le passé frondeur de la Croix-Rousse, quartier des canuts plusieurs fois en révolte contre le pouvoir royal au XIX ème siècle. Mais il s'insère également dans un autre mouvement tout à fait contemporain qui a lieu à l'échelle de la société entière et au niveau mondial, celui de *l'empowerment*, ici dans sa dimension émancipatrice.

Dans leur livre sur *l'empowerment*⁷, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener parlent bien de la nature et du sens complexe de ce terme qui peut être employé dans des acceptions très différentes, voire radicalement opposées.

Voici ce que disent les auteurs dans leur introduction :

« Depuis les années 1990, une littérature anglo-saxonne pléthorique s'est développée à ce sujet dans des champs aussi différents que l'action sociale, l'éducation, le développement international et dans des registres variés, universitaire, professionnel ou politico-administratif. Elle en propose de nombreuses définitions, méthodes et critères d'évaluation. Une utilisation aussi extensive dit à elle seule la polysémie de cette notion et le flou conceptuel qui l'accompagne. Pour autant, des traits communs se dégagent de ces différentes interprétations. L'empowerment articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il peut désigner autant un état (être empowered) qu'un processus, cet état et ce processus étant à la fois individuels, collectifs et sociaux ou politiques- même si, selon les usages de la notion, l'accent est mis sur l'une de ces dimensions ou au contraire leur articulation. Cela implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou des communautés et de transformation sociale (...)

Entre le début des années 1970-période où le terme émerge à partir de groupes locaux essentiellement féminins, puis commence à qualifier de nouvelles pratiques professionnelles- et les années 2000, où il est devenu une des thématiques fortes des politiques publiques et internationales, l'empowerment ne renvoie donc ni aux mêmes pratiques ni aux mêmes interprétations (...)⁸ ».

⁷ Marie- Hélène Bacqué, Carole Biewener, *l'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte/poche, Paris, 2013-2015.

⁸ *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, op. cit., p. 5-9.

La notion est née dans les années 1970, avec les nouveaux enjeux que sont devenus alors « *la libération des femmes, la question raciale, les droits des homosexuel(le)s, les identités régionales ou l'écologie. Ces mouvements participent d'une politisation du social : dans la lignée du slogan de la deuxième Vague du féminisme, « le personnel est politique », ils contribuent à retravailler la frontière entre sphère privée et sphère publique et mettent e avant les politiques d'identité. On peut considérer que l'émergence de la notion d'empowerment s'inscrit dans ce tournant en interrogeant la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social*⁹ ». Le mouvement des *community gardens* de New- York s'inscrit tout à fait dans ce contexte, comme aussi en 2015, la Ruche de la Croix-Rousse¹⁰¹¹.

Il y a trois modèles types de *l'empowerment* selon ces auteurs, trois modèles assez différents. Le premier est « *le modèle radical nourri des théories de transformation sociale comme celle de Paulo Freire, de la branche la plus radicale du mouvement féministe ou d'une partie des mouvements communautaires. Dans cette optique, les enjeux de l'empowerment sont la reconnaissance des groupes pour mettre fin à leur stigmatisation, l'autodétermination, la redistribution des ressources et les droits politiques. L'objectif d'émancipation individuelle et collective débouche sur un projet de transformation sociale qui, dans ses approches les plus radicales, repose sur une remise en cause du système capitaliste*¹² ».

Sans en partager nécessairement tous les aspects, la Ruche de la Croix Rousse participe de cet esprit-là. Et pour prendre un exemple dans d'autres domaines de la vie sociale, les associations de patients prônant la démocratie sanitaire afin que les malades puissent être considérés comme des interlocuteurs valables et à part entière par le corps médical et les institutions^{13 14}. Les GEM (groupes d'entraide mutuelle) en sont un bon exemple, quand ils ne sont pas purement et simplement récupérés par l'institution ou sous l'influence des lobbys pharmaceutiques.

⁹ Ibid., p.9-10.

¹⁰ Voir aussi cet article de Rue89 <http://www.rue89lyon.fr/2015/05/01/la-ville-de-lyon-part-labordage-du-jardin-pirate-des-pentes-de-la-croix-rousse/>

¹¹ Voir également la page Facebook de la Ruche <https://www.facebook.com/la.ruche.xrousse?fref=ts>

¹² *L'empowerment*, op. cit., p. 15-16.

¹³ L'association de patients Humapsy en est un bon exemple et s'insère tout à fait dans cette tendance <https://humapsy.wordpress.com/>

¹⁴ Voir mon étude sur le handicap, comme exemples individuels d'*empowerment* <http://lejardindepensees.com/2015/02/23/au-dela-du-handicap-handicap-et-rites-de-passage-a-lepoque-contemporaine/>

Le deuxième modèle, est « *le modèle libéral, au sens anglo-saxon du terme, parfois qualifié de social- libéral, est associé à des figures influentes comme celles de Woodrow Wilson et John Maynard Keynes qui (...) ont défendu une forme de libéralisme social. Celui-ci se distingue du libéralisme économique fondé sur le laisser-faire et sur la loi des marchés en légitimant le rôle de l'Etat et des politiques publiques pour la promotion des droits civiques et pour la diminution des inégalités sociales et économiques. Il articule la défense des libertés individuelles avec une attention à la cohésion sociale et à la vie des communautés. Ce modèle social-libéral peut prendre en compte les conditions socio-économiques et politiques de l'exercice du pouvoir, sans pour autant interroger structurellement les inégalités sociales. (...)* Dans ce modèle, l'empowerment prend place dans une chaîne d'équivalences aux côtés des notions d'égalité, d'opportunités, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'autonomisation et de capacité de choix^{15 16} ». C'est dans ce cadre-là que voudraient maintenir les jardins partagés les municipalités en France et spécialement à Lyon.

Le troisième modèle enfin, néolibéral, « *correspond (...) à une rationalité politique qui « met le marché au premier plan », mais « n'est pas seulement –et n'est même pas d'abord- centré sur l'économie ; il consiste plutôt dans la dissémination des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions ». (...) La notion d'empowerment y est mobilisée dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités, pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et de prendre les décisions « rationnelles » dans un contexte d'économie de marché. Avoir accès au pouvoir signifie dans cette acception être intégré au monde du travail et de la consommation, trouver sa place dans l'économie de marché, être « entrepreneur de sa propre vie ». (...) La question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas posée ; tout au plus évoquée celle de l'accès aux opportunités, sans remise en cause des inégalités sociales¹⁷ ».*

Ce modèle, bien évidemment, est à l'opposé de l'idéal de sociabilité et de mise en commun des ressources et des moyens du jardin partagé.

On voit donc que, modèle paternaliste et hygiéniste au départ avec le jardin ouvrier, imprégné d'idées de réforme sociale, le jardin partagé peut être

¹⁵ L'empowerment, op. cit , p. 16.

¹⁶ Voir mon étude sur le bénévolat pour l'étude d'une association, Contact- Lyon, dans ce cadre <http://lejardindepensees.com/2015/06/01/la-fonction-psychique-du-benevolat-enjeux-conscients-et-inconscients/>

¹⁷ L'empowerment, ,op. cit ;, p ; 16-17.

considéré comme une forme d'*empowerment*, soit dans sa dimension radicale de transformation voire de révolution sociale avec le jardin militant et les *community gardens*, soit dans sa dimension plus sociale-libérale, attentive dans une certaine mesure aux inégalités sociales et aux droits des communautés et des minorités locales.